

relatives au financement. Nous avons donc un peu de temps devant nous.

Ce que je propose aujourd'hui, c'est que nous affirmions notre volonté d'avoir une station à l'Echat, comme cela figure dans le cahier d'acteurs. Nous aurons l'occasion de revenir ensuite, si l'on adopte un contrat de développement territorial, sur le contenu et sur le débat et dans d'autres cadres, nous serons amenés à nous prononcer en fonction du projet qui sera retenu.

J'ai le sentiment, que ce soit au niveau d'Arc Express ou au niveau du Grand Paris, que des efforts sont faits pour rapprocher les points de vue. S'il n'y a pas un projet de synthèse, je crains que le temps dont je parlais tout à l'heure soit encore plus long.

Dans ces conditions, et aussi pour des raisons de lisibilité, je propose que le rapport soit adopté en l'état, ce qui fait tomber à nos yeux, et j'en suis désolé Madame CALMET, votre proposition d'amendement qui n'en est pas d'ailleurs une.

Mme CALMET : Puisque maintenant je connais votre position, vous me permettrez peut-être d'intervenir à nouveau.

Je fréquente cette salle depuis maintenant une troisième mandature. C'est la première fois que j'entends le Maire de Créteil nous expliquer qu'il s'interdit (et il interdit quelque part le conseil municipal) de se saisir de ce sujet.

J'insiste sur le fait que pour les conseils municipaux qui n'auront pas donné d'avis sur les projets Arc Express ou Grand Paris, ces avis seront réputés favorables. Il faut donc savoir que ne pas donner d'avis, ni de préférence aujourd'hui, c'est considérer qu'en effet on est favorable (et c'est ce qui est finalement en filigranes dans le cahier d'acteurs) à l'un ou à l'autre, peu importe.

Finalement, ce que l'on veut, ici chez nous, c'est une station à Créteil l'Echat, peu importe le reste.

Je trouve stupéfiant qu'une ville comme celle-ci, qui jusqu'à présent tentait de jouer un rôle, ne serait-ce que dans le discours, dans l'impulsion d'un certain nombre de choses, abandonne complètement cette possibilité sur ce sujet-là. Je dois dire que j'ai beaucoup de mal à comprendre pour quelles

